

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du 10 FEVRIER 2022 à 18h00

Date de convocation : 25 janvier 2022

| |
|---------------------|
| Délibération |
| N°C2022_29 |

| | |
|------------------------------|-----------|
| Membres en exercice : | 77 |
| Votants : | 71 |
| Suffrages exprimés : | 71 |
| Pour : | 71 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

SECRETARE DE SEANCE : MONIE Jean-Marie

PRESENTS : ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; CALMON Julien ; CASTAN Luc, CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COURTIEL Aurélie ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DELFOUR Grégory ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; HERNANDEZ Joël ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PARRA Eric ; PENET Yves ; PY Michel ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VICO Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : CODORNIU Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel

EXCUSES : BASTIE Yves ; DARAUD Jean-François ; PECH Olivier ; PINET Marie-Christine ; RIVEL Jean-Luc ; ROGER-MATEILLE Séverine

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : CODORNIU Didier (jusqu'à la délibération C2022_03) ; IBANES Alexandra (jusqu'à la délibération C2022_04) ; PALMADE-GIMENEZ Muriel (jusqu'à la délibération C2022_04) ; ROCHER Edouard (jusqu'à la délibération C2022_03)

EXCUSES AVEC PROCURATION : ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CESAR Jean-Paul ; CHING Monique ; DEBLED Serge ; HUYNH-VAN Nathalie ; KAISER Stéphanie ; RUDENT Yann

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : CODORNIU Didier (à partir de la délibération C2022_33) ; IBANES Alexandra (à partir de la délibération C2022_05) ; ROCHER Edouard (à partir de la délibération C2022_33 jusqu'à la délibération C2022_32)

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes - Culture

OBJET : DEVELOPPEMENT CULTUREL – ACTIONS CULTURELLES – SALON DU LIVRE – Adoption des tarifs pour le spectacle de Cédric Chapuis et convention de partenariat avec le Théâtre Scène Nationale

Depuis sa première édition en 2013, le Salon du livre du Grand Narbonne connaît un succès toujours plus grandissant. Pour permettre à cet évènement de rayonner, la volonté est de rechercher et d'exploiter toutes les synergies possibles entre les entités culturelles du territoire.

N°C2022_29

Afin d'ouvrir plus largement cette manifestation au public, de faire rayonner les équipements culturels communautaires du Grand Narbonne et de tisser des liens et du sens entre la littérature et différents modes d'expression culturelle, le programme du salon multiplie les approches esthétiques ; concert, lecture théâtralisée, spectacle, exposition etc.

À cet effet, le Théâtre/Scène Nationale accueillera cette année le spectacle *Une vie sur mesure* de Cédric Chapuis, nommé au Molière du meilleur seul-en-scène, le samedi 11 juin à 20h et dont l'accès sera payant.

Ce spectacle est pris en charge financièrement par le Grand Narbonne et le Théâtre+Cinéma Scène Nationale Grand Narbonne en assurera la responsabilité technique. En ce sens une convention sera établie entre les deux entités.

Afin de favoriser l'accès du plus grand nombre à cette représentation, il est nécessaire d'appliquer une politique tarifaire adaptée.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver la mise en place de ce spectacle en partenariat avec le Théâtre+Cinéma Scène Nationale Grand Narbonne,
- D'approuver la prise en charge financière des frais liés à la rémunération des artistes et des frais annexes,
- De fixer les tarifs de cette représentation
 - Tarif normal : 15 Euros TTC,
 - Tarifs réduits :
 - 10 Euros TTC pour les demandeurs d'emploi et les étudiants
 - 6 Euros TTC pour les moins de 18 ans
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :
Convention de partenariat

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 16/2/2022
et de sa publication
le : 16/2/2022**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

